



Divorce ou pas divorce car pas de mention à l'état civil

Par **jacinte**, le **10/10/2008** à **16:32**

ns avons entamé une procédure de divorce et ns ne savons pas si elle a aboutie à un jugement car cela fait presque 20 ans et nous n'avons rien acquiesé. aujourd'hui mon époux (ou ex) est décédé. en montant les dossiers de reversions, aucune mention ne figure à l'état civil sur un divorce éventuel. en contactant l'avocat de l'époque, celui ci me dit venez me voir et je m'en occuperai; il me dit également vous me porterez 100 euros. je lui ai dit que ca faisait cher pour me délivrer une photocopie du jugement(s'il a eu lieu) mais il me répond je vous dirais tout ca quand vous vviendrez. je ne sais plus quoi penser. pouvez vous me répondre svp. merci

Par **domi**, le **10/10/2008** à **17:03**

Attention , l'avocat doit vous délivrer l'original du jugement s'il existe , et en aucun cas une photocopie ! Avez vous essayé de contacter le JAF qui a prononcé le divorce ? Domi